

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Naïma FERROUDJI, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Jocelyn MINATCHY, Jaques BENISTY, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Danièle GARCIA (pouvoir à Michelle BOUCHON), Brahim OUAREM (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Eléonore MORENO (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jérémy SIMON), Norman PANTER (Pouvoir Jocelyn MINATCHY), Brigitte JAUNET (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 24

représentés : 15

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Délibération n° 23-71

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Cécile BURLET

APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNES D'ETIOLLES, DES ULIS, DE SAINT-PIERRE-DU-PERRAY, DE VIRY-CHATILLON, DE VILLABE ET DE VILLENEUVE-LE-ROI AU SMOYS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2022-PREF-DRCL-397 du 29 mai 2019 portant modifications statutaires du SMOYS du 10 octobre 2022,

VU la délibération n° 2023/03 du comité syndical du SMOYS du 16 mars 2023 approuvant l'adhésion de la commune d'ETIOLLES au SMOYS,

VU la délibération n° 2023/05 du comité syndical du SMOYS du 16 mars 2023 approuvant l'adhésion de la commune des ULIS au SMOYS,

VU la délibération n° 2023/07 du comité syndical du SMOYS du 16 mars 2023 approuvant l'adhésion de la commune de SAINT PIERRE DU PERRAY au SMOYS,

VU la délibération n° 2023/08 du comité syndical du SMOYS du 16 mars 2023 approuvant l'adhésion de la commune de VIRY CHATILLON au SMOYS,

VU la délibération n° 2023/048 du comité syndical du SMOYS du 26 avril 2023 approuvant l'adhésion de la commune de VILLENEUVE LE ROI au SMOYS,

VU la délibération n° 2023/49 du comité syndical du SMOYS du 26 avril 2023 approuvant l'adhésion de la commune de VILLABE au SMOYS,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion des communes d'ETIOLLES, DES ULIS, DE SAINT PIERRE DU PERRAY, DE VIRY-CHATILLON, DE VILLABE ET DE VILLENEUVE-LE-ROI au Syndicat,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 22 juin 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune d'ETIOLLES ;

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune des ULIS ;

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de SAINT-PIERRE-DU-PERRAY ;

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de VIRY-CHATILLON ;

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de VILLABE ;

APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune de VILLENEUVE-LE-ROI ;

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral ;

VOTE

Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



